

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Emmanuel FRANCHINI, Philippe CHAPUIS, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Jean-Sébastien GRESARD, Julien LAURENT, Loïc BARTHET.

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel FRANCHINI.

1/ Approbation du Compte-Rendu du 07 Avril 2025

Le Procès-verbal du 07 Avril 2025 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Compétence EAU Potable à la CCLMHD

A partir du 1^{er} janvier 2026, la compétence eau potable n'est plus obligatoire de la passer à la CCLMHD. Mme le Maire présente le compte-rendu du schéma directeur sur l'eau, Saint-Antoine fait partie des bons élèves au niveau investissements fait et qui reste à réaliser. A l'heure actuelle la production et la distribution d'eau potable au sein de notre commune se passe bien. La discussion du problème de l'interconnexion est entendable mais pas à l'échelle de ce grand territoire, à réfléchir plus par secteur. Si la compétence de l'eau par à la com com, le prix de l'eau au m³ passera de 1.05 € à 3.23 €. Après discussions, les membres du Conseil par vote à main levée, 2 absentions et 9 pour ne pas transférer la compétence eau potable, à la CCLMHD au 1^{er} janvier 2026.

3/ Urbanisme

Mme le Maire présente une demande de Monsieur Samuel PILLOD et Madame Caroline JEANPIERRE, pour une extension de débord de toit sur leur futur projet et ce, sur la parcelle communale N°310. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, par vote à main levée, soit 11 voix pour, accepte cette extension.

Afin de pouvoir concrétiser la vente de la parcelle N°2 dans le lotissement La Fabrique, le Conseil doit délibérer afin de pouvoir envoyer les documents chez le Notaire.

Le lot N°2 demandé par Mr et Mme TURK, d'une superficie totale de 559 m² à 295 € le m², soit un montant total de : 164 905 €. Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, par vote à main levée, soit 11 voix pour.

4/ Budget Eau / Créance en non-valeur

Mme le Maire présente une créance en non-valeur de 65 €, ce montant correspondant à la Part Fixe non réglée datant de 2019, il n'y a plus de recours possible à la suite du décès de cette personne. La commune doit donc supporter cette charge.

5/ Questions diverses

- La montée des génisses se fait le samedi 17 mai à la Coquille.
- Feux de la St Jean : l'association va récupérer le bois de l'année dernière, puisse que le feu n'a pas pu avoir lieu en 2024.
- La préparation du Comice avance bien, le bureau souhaite aménager le bas du village, vers le rond-point, côté verger, avec une installation pérenne sur le Comté.
Le Conseil Municipal valide cette idée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.